LES MÉTIERS
DE L'EMPLOI À LA FORMATION

COMMERCE

CAISSIERS, EMPLOYÉS DE LIBRE SERVICE

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT [1]

86 %
des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

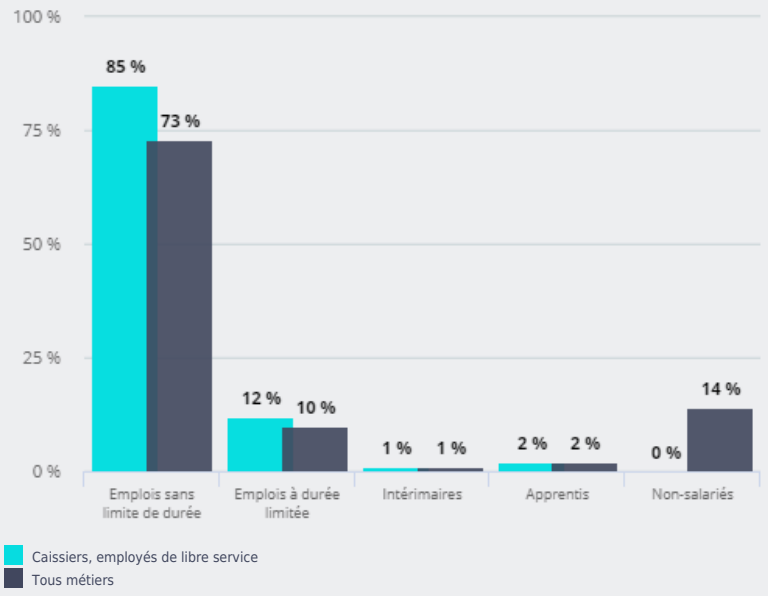

La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

1 520 €

net par mois à temps plein
(1 800 € tous métiers)

34 %
des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel
(16 % tous métiers)

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

100 % des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Employés de commerce"

STATUT ET TYPE DE CONTRAT [1] DES FEMMES EN EMPLOI

86 %
des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Caissiers, employés de libre service
Tous métiers

STATUT ET TYPE DE CONTRAT [1] DES HOMMES EN EMPLOI

86 %
des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Caissiers, employés de libre service
Tous métiers

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

40 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

20 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 520 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **1 520 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous métiers confondus)

Sources : Insee – RP au lieu de résidence, Base tous salariés – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Notes :
1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.